

**CONDITIONS RELATIVES A LA COMMERCIALISATION A DISTANCE
LIVRET HSBC 2A**

1. Modalités de conclusion du contrat

1.1 - objet du contrat

Le contrat qu'il vous est proposé de conclure est un compte sur livret dénommé Livret HSBC 2A.

1.2 - Qui peut souscrire ?

La souscription est réservée aux clients, personnes physiques, titulaires d'un compte et d'un Livret A auprès de la Banque.

1.3 - Comment souscrire ?

La souscription peut se faire :

- en ligne en complétant le formulaire de souscription,
- par téléphone et après authentification ou identification de votre part.

Dans ces deux cas, le montant minimum de souscription est de 100 euros.

- en remplissant le formulaire dans votre agence. Dans ce cas, la souscription minimum est de 10 euros.

1.4 – Limitation de durée de validité des informations et des conditions

Le(s) conditions du (des) contrat(s) ainsi que les informations contenues dans le présent document ont une durée de validité limitée : elles sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiées dans le temps, par exemple, en raison de modifications législatives ou de modifications du produit et/ou des conditions contractuelles et/ou de la facturation.

2. Notre identité

Le contrat sera conclu entre vous et HSBC France, dont le siège social est 103 avenue des Champs Elysées, à Paris 75008, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 775 670 284.

3. Agrément et contrôle de l'activité d'établissement de crédit

L'activité principale de HSBC France est celle d'établissement de crédit. Cette activité est soumise à agrément et à contrôle par l'Autorité de contrôle prudentiel, dont les coordonnées sont les suivantes :

Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout
75436 PARIS CEDEX 09

4. Informations sur le Livret HSBC 2A

Le livret HSBC 2A est un compte sur livret rémunéré. Il est ouvert et maintenu sous réserve de l'ouverture et du maintien du Livret A dans les livres de la Banque. Une fois le plafond du Livret A atteint, le Livret HSBC 2A permet de se constituer une épargne supplémentaire avec un taux d'intérêt attractif.

Les fonds versés par le client sont disponibles sous réserve d'un dépôt minimum permanent de 10 euros.

Il n'y a pas de limite de plafond de dépôt.

5. Facturation des services

L'ouverture, le fonctionnement, la clôture du Livret HSBC 2A ne génèrent pas, à notre profit, la perception de frais.

L'utilisation de la technique de la commercialisation à distance n'entraîne pas de facturation à notre profit.

Vous êtes cependant susceptible de payer des frais de communication (connexion Internet à votre fournisseur par exemple ou opérateur téléphonique).

6. Le droit de rétractation

Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires révolus pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Le délai précité commence à courir pour une souscription :

- sur Internet à compter du jour où le contrat à distance est conclu.

- auprès du Centre de Relations Clientèle à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles et les informations relatives au produit souscrit.

Vous devez adresser votre demande de rétractation à l'adresse suivante :

Service Vie du compte
Direction des Services Bancaires
Département des Opérations
HSBC France
103, avenue des Champs-Elysées
75419 PARIS Cedex 08

Si vous exercez votre droit de rétractation, le contrat sera réputé n'avoir jamais été conclu.

7. Durée du contrat – Résiliation

Le Livret HSBC 2A est conclu pour une durée indéterminée.

Il peut être résilié à l'initiative de la Banque ou du client.

Par exception, le Livret HSBC 2A sera clôturé de plein droit par la Banque en cas de solde inférieur à 100 euros sur une durée de 6 mois.

Il sera également clôturé, dans les mêmes conditions, en cas de clôture ou de transfert du Livret A ouvert dans les livres de la Banque ou de non-respect de l'obligation de maintien de la somme correspondant au plafond fixé par voie réglementaire sur le Livret A.

8. Langue utilisée

La langue utilisée durant la relation pré-contractuelle est le français. Le contrat est rédigé en français. Si vous en êtes d'accord, la langue utilisée durant la relation contractuelle sera le français. Cet accord sera formalisé par la signature de la convention et sa réception par nos soins. A défaut, nous vous invitons à contacter votre agence.

9. Réclamation

Vous pouvez formuler toute réclamation au sujet du contrat ou de son exécution auprès de la Direction de la Qualité de HSBC France, 103 avenue des Champs Elysées – 75419 PARIS Cedex 08.

Si malgré cela, vous n'arrivez pas à régler le litige, vous pouvez vous adresser au « Médiateur de HSBC France » à l'adresse suivante :

Le médiateur de HSBC France
103 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris

10. Loi applicable

La loi applicable au contrat est la loi française.

11. Support papier

A tout moment, au cours de notre relation contractuelle, vous pouvez demander à recevoir les conditions contractuelles sur un support papier.